Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-252203161-20261007-2026_10_08-DE

VALORYS
SMITRED OUEST d'ARMOR

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

– SMITRED OUEST D'ARMOR –

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor,** légalement convoqués le 1er octobre 2026 se sont réunis en Assemblée Générale, le mercredi 07 octobre 2026 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED Ouest d'Armor.

Nombre de membres titulaires en exercice : 32

Nombre de membres présents : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile AURIAC.

Procuration de Monsieur Didier ROGARD, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté à Monsieur Gildas LE BÉVER, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté.

Procuration de Monsieur Hervé DELISLE, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté à Monsieur Michel EVEN, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté.

Procuration de Monsieur Eddy PENVEN, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté à Monsieur Christian JEFFROY, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DÉLÉGUÉS DU SMITRED Ouest d'Armor

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Yvon BOUTIER, M. Vincent CLEC'H, M. Christophe LE BIHAN, Mme Anne LE COTTON, M. Tugdual LE LAY, M. François LE MARREC, M. Yves NABUCET, M. Éric BINARD, Mme Cinthia CAMILO-AUFFRET, Mme Séverine GEFFROY, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Michel LE CALVEZ, M. Pascal MONCOUQUT.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : Mme Sylvie CRAVEC, M. Yves LE DAMANY, M. Arnaud LE MORVAN, Mme Cécile AURIAC, Mme Isabelle RICHARD-LE BRAS, M. Arnaud LE FOLL, M. Michel EVEN, M. Gildas LE BÉVER, M. Éric ROBERT, M. Serge HENRY, M. Christian JEFFROY, M. Romuald COCADIN, M. Guy MARÉCHAL, M. Yannick TERRIEN, M. Yves LE ROLLAND.

ILE DE BRÉHAT : Mme Marion RÉGLER.

ASSISTAIENT :
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Gildas CONNAN, M. Jean-Louis LE BIHAN, M. Hervé LE BRIS, M. Vincent LE GAC, M. Claude LE GUYADER, M. Roger THIERRY, M. Jacques THORAVAL.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-252203161-20261007-2026_10_08-DE

ABSENTS EXCUSES :
LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric LE CREURER, M. Eddy PENVEN M. Hervé DELISLE, M. Didier ROGARD.

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DES VICE-PRESIDENT(E)S

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

VU le procès-verbal d'installation du Comité Syndical et de l'élection du Président et des Vice-Présidents du 19 Juin 2026 ;

VU la délibération du 19 juin 2026 fixant les indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents.

Considérant que la population totale du SMITRED Ouest d'Armor est comprise entre 100 000 et 199 999 habitants, les taux des indemnités de fonction allouées ont été fixés comme suit :

- Le Président
 35.44 % de la rémunération afférente à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Les Vice-Présidents
 17.72 % de la rémunération afférente à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

VU le procès-verbal d'élection des trois Vice-Président(e)s supplémentaires du 07 octobre 2026 portant à cinq le nombre de Vice-Président(e)s;

VU le décret n°2004-615 du 25 Juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (J.O. du 29 Juin 2004).

Il est proposé de **CONFIRMER** les taux des indemnités de fonction allouées par décision du 19 juin 2026, dans le respect des dispositions de droit commun, afin d'en faire bénéficier les nouveaux Vice-Présidents élus.

Ainsi, les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et en fonction de l'évolution de la réglementation.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- DE CONFIRMER les taux des indemnités de fonction pour le Président et les cinq Vice-Présidents.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-252203161-20261007-2026_10_08-DE

- DE PRECISER que le versement des indemnités sera effectif après [illegible] légalité de l'arrêté de délégation des nouveaux Vice-Présidents.

- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la collectivité pour les exercices couvrant la totalité de la durée de la mandature.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés. Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Le Président
Éric ROBERT

S.M.I.T.R.E.D.
VALORYS
Site de Quelven
22140 PLUZUNET
Tél. 02 96 54 65 10
OUEST D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-252203161-20261007-2026_10_08-DE

Indemnités allouées au Président et Vice-Présidents

(conformément à l'article L.2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales)

Fonction	Nom, Prénom	Taux de l'indice brut terminal de la fonction publique retenu	Montant brut mensuel
Président	Éric ROBERT	35.44 %	1 456.77 €
1er Vice-Président	Yvon BOUTIER	17.72 %	728.38 €
2ème Vice-Président	Christian JEFFROY	17.72 %	728.38 €
3ème Vice-Président	François LE MARREC	17.72 %	728.38 €
4ème Vice-Président	Yannick TERRIEN	17.72 %	728.38 €
5ème Vice-Président	Éric BINARD	17.72 %	728.38 €